



(ÉLECTIONS) Départementales et régionales



Les élections départementales et régionales, initialement prévues en mars, ont été reportées aux 13 et 20 juin 2021.

A cette occasion, le seul bureau de vote de Lévis-Saint-Nom sera exceptionnellement transféré au Centre Polyvalent d'Yvette.

Inscrivez-vous avant fin avril sur la liste électorale... (P.2)

(DÉCHETS) Ramassage de printemps



Le ramassage de printemps organisé par la Mairie et le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse est l'occasion d'une balade citoyenne, amicale et utile pour notre cadre de vie. Lors du ramassage organisé en octobre... (P.7)



60 vaches normandes rejoignent les pâturages du Domaine de la Boissière...



Anne Grignon

EDITO

Madame, Monsieur.

Voilà près d'un an que la Covid 19 bouleverse nos vies professionnelles, familiales et associatives.

Souhaitons que l'année 2021 soit celle de la victoire sur la pandémie grâce à l'arrivée des vaccins. A ce titre, je me réjouis que la totalité des Lévisiens volontaires de plus de 75 ans aient d'ores et déjà pu se faire vacciner, notamment au Centre de vaccination intercommunal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, grâce à une forte mobilisation du CCAS et des services municipaux que je remercie.

Après avoir été laissée à l'abandon pendant près de 30 ans, la Ferme des Godets au Pommeret a repris vie au sein du Domaine de la Boissière et accueille depuis début février 60 nouvelles pensionnaires : un joli troupeau de vaches normandes ! Une excellente nouvelle pour notre village en attendant de pouvoir consommer lait et fromage en vente directe dès 2022 !

Enfin je voudrais rendre un hommage particulier à Yves Vandewalle, Jean-Pierre Morel et Bernard Alisse qui se sont vu décerner respectivement les titres de Maire honoraire et de Maire adjoint honoraire au regard de leur engagement au service de notre village. Une reconnaissance méritée,

Merci et bravo à eux. Je vous souhaite une bonne lecture. ●

Votre Maire

Présidente de la Communauté de communes
de la Haute vallée de Chevreuse

Anne Grignon

(ÉLECTIONS) Départementales et régionales



(suite de P.1) Inscrivez-vous avant fin avril sur la liste électorale :

- vous êtes nouveau Lévisien : inscrivez-vous en mairie ou via service-public.fr.
- vous étiez déjà Lévisien et avez déménagé au sein de la commune : prévenez la mairie en envoyant un justificatif de votre nouveau domicile.
- vous êtes Lévisien de longue date ou jeune de 18 ans : votre inscription est faite d'office.

(LA JDC) Journée Défense et Citoyenneté

Chaque jeune Français de 16 ans, garçon ou fille, doit se faire recenser. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire.

Le recensement citoyen est maintenant possible en ligne via le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>.

Le jeune sera par la suite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Cette journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions est à réaliser avant son 18^e anniversaire.

La démarche reste possible en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille. En cas d'oubli dans les 3 mois, demandez une régularisation en mairie. La JDC se déroule en ce moment en ligne du fait des conditions sanitaires. Si vous êtes concerné, un ordre de convocation à la JDC vous sera envoyé par mail.

→ MAIRIE

Résumé du dernier Conseil municipal



L'intégralité des comptes-rendus des Conseils Municipaux est disponible sur le site internet de la mairie et est consultable en Mairie.

**SÉANCE
DU 10 DECEMBRE 2020**



● REDEVANCES DUES AUX COMMUNES

Ces redevances sont dues pour l'occupation du domaine public :

- fixation du montant de la redevance d'occupation pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- fixation du montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux

sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

● TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX

Dans le cadre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et aux structures intercommunales en matière de voirie et réseaux divers.

Le Conseil municipal demande une subvention au Conseil Départemental.

● TRAVAUX PISTE DE PUMPTRACK

Décision de retenir l'entreprise PG Constructions pour la réalisation de la piste de pumptrack.



● BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT 2021

Avant le vote des budgets primitifs 2021 qui interviendra en mars, le Conseil municipal autorise le maire à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement à hauteur du quart des dépenses de 2020.

● MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Une modification du Plan Local d'Urbanisme donne autorisation de changement de destination d'une partie des bâtiments agricoles de la Ferme des Néfliers pour la réalisation d'un Centre de formation professionnelle.

● DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal :

- conclusion d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable

d'un logement à l'Ecole des Sources.
 • décision de clôturer la régie de recettes dédiée à la cantine et au centre de loisirs au 1^{er} novembre 2020 (suite à la mise en place d'un nouveau mode de paiement).

• décision de confier la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de réfection partielle des locaux de la mairie à la société "Qualiconsult Securiel" ●.



VACCINATION COVID-19

Le CCAS est aux côtés des Lévisiens fragilisés par la crise sanitaire. Les élus et bénévoles du CCAS et le personnel administratif de la mairie ont contacté les personnes de plus de 75 ans afin de les aider dans leurs démarches de vaccination Covid-19, notamment pour prendre rendez-vous auprès du Centre de vaccination intercommunal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse ouvert le 18 janvier dernier. Nous nous réjouissons que tous les volontaires de plus de 75 ans aient pu bénéficier du vaccin.

Enfin, un grand merci au Dr Goulois qui a repris du service au Centre de vaccination !

Anciens Maire et adjoints à l'honneur



Jean-Pierre Morel



Yves Vandewalle



Bernard Alisse

Anne Grignon est heureuse de vous annoncer l'octroi du titre de Maire Honoraire à Yves Vandewalle et de Maires Adjoints Honoraires à Jean-Pierre Morel et Bernard Alisse honorant ainsi leur engagement.

Yves Vandewalle a été Maire de la commune durant 19 ans (de 1989 à 2008) et Conseiller municipal durant 15 ans. Député de notre circonscription de 2007 à 2012, il est aussi Conseiller départemental depuis 2001 et Vice-président du Conseil Départemental depuis 2009. Il est également Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Il a par ailleurs été promu Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur le 1^{er} janvier 2021. *"Une distinction que je dois aux électeurs qui m'ont toujours largement renouvelé leur confiance et que je partage avec les élus et les agents territoriaux qui m'ont accompagné dans mes différents mandats depuis 1989"* a-t-il déclaré en apprenant cette nouvelle.

Quant à Jean-Pierre Morel et Bernard Alisse, ils ont été Adjoints au Maire de Lévis-Saint-Nom durant respectivement 20 ans et 32 ans, animant ainsi les commissions finances et urbanisme.

Merci à eux trois pour leur engagement communal ! Félicitations ! ●

(RÉCOMPENSE) Bacheliers 2020



Félicitations aux diplômés. Les jeunes bacheliers de 2020 ont été récompensés par la Mairie. Malheureusement, la cérémonie initialement prévue n'a pas pu se tenir. Les 24 lauréats recevront néanmoins leur récompense par virement !

(INSCRIPTION) École des Sources



Inscription à l'Ecole. Les enfants qui auront 3 ans en 2021 pourront entrer en petite section de maternelle en septembre 2021.

Pour inscrire votre enfant, il faut dans un premier temps contacter Stéphanie Barreira en mairie au 01 34 61 82 05. Puis, un formulaire et un justificatif de domicile seront nécessaires.

www.levis-saint-nom.fr
 actualités
 infos pratiques
 démarches
 associations

...
 tout ce que vous recherchez
 est sur votre site

→ TRAVAUX

Ces dernières semaines...

Finalisation de la sécurisation de la route de Maison Blanche.



Déneigement.



A venir...

La réfection du parquet de la Salle polyvalente.

La réfection de la clôture de l'Ecole côté Route de Maison Blanche.

Le prolongement d'un chemin piétonnier sur la RD58 jusqu'au parking de Maincourt.



La piste de pumptrack : à la place de l'actuelle piste de BMX, cette nouvelle réalisation offrira une belle aire d'exercice pour les amateurs de rollers, skate, BMX, vélo ou trottinette.

L'installation d'une nouvelle sirène d'alerte et d'information des populations : Installée sur le bâtiment de l'école primaire, son déclenchement alertera la population d'un danger imminent et signifiera le confinement immédiat de la population. Cette nouvelle installation permettra le déclenchement de la sirène à distance du ministère de l'Intérieur. Le déclenchement manuel par le maire de Lévis-Saint-Nom restera possible en cas de nécessité.



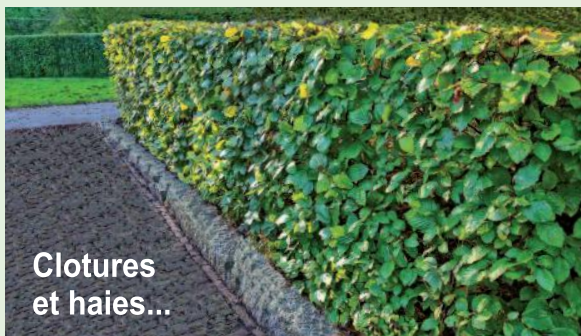
La réfection des joints des pavés du parvis de la Salle polyvalente.

Le remplacement du portail du cimetière.

Des travaux de voirie.

Remplacement du panneau lumineux. ●

→ URBANISME



Clotures et haies...

→ Vous envisagez des travaux de clôture, une déclaration préalable à la réalisation des travaux doit être faite auprès de la mairie. Contactez le service urbanisme de la Mairie.

En limite séparative ou en bordure de voirie, une clôture ou haie végétale ne doit pas dépasser 2m de hauteur, et 1m à proximité d'un carrefour.

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation, ni ne gênent la visibilité en intersection de voirie.

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. ●

→ ENVIRONNEMENT

Les actus de la Commission Environnement et voies vertes

Les chenilles processionnaires

→ Les chênes et les pins de notre commune sont envahis par les chenilles processionnaires du chêne ou du pin. Ces deux espèces n'ont pas le même comportement, les traitements pour les détruire sont donc différents. Connaître leur cycle de vie permet de lutter contre ces nuisibles. (voir schéma).

Processionnaires du chêne

Le cycle biologique de cet insecte est annuel et se déroule en six étapes.

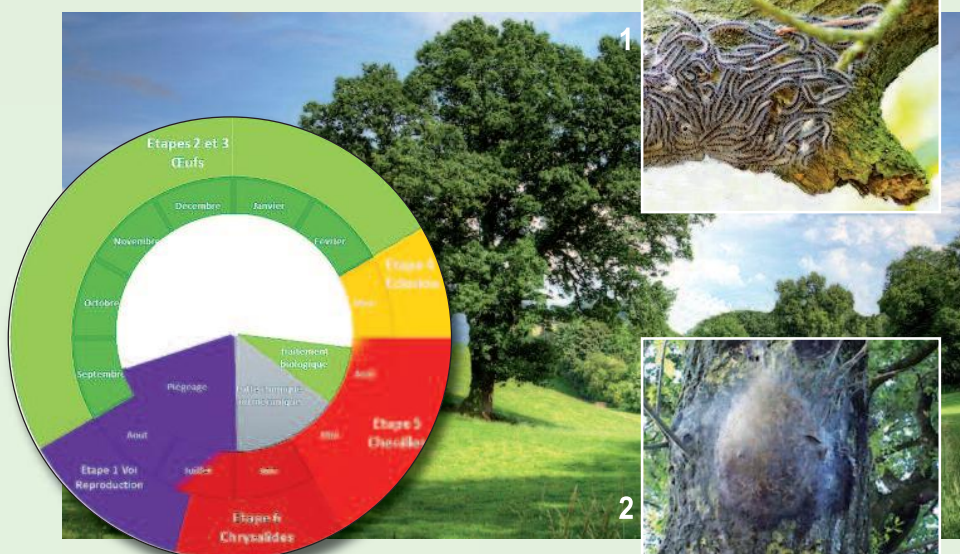
Étape 1 : Dès la mi-juillet jusqu'à fin août, les chrysalides se transforment en papillons. Le mâle et la femelle s'accouplent.

L'installation de pièges à phéromones dès début juillet permet d'éviter l'accouplement diminuant ainsi la présence de chenilles le printemps suivant.

Étape 2 : Après l'accouplement, les femelles s'envolent et pondent dans les fines branches au sommet des chênes. Les œufs sont rassemblés en plaques de quelques centimètres de largeur.

Étape 3 : La processionnaire du chêne passe l'hiver sous forme d'œuf.

environnement et voies vertes



Étape 4 : Au printemps, les œufs éclosent très tôt, avant l'éclosion des bourgeons des chênes. Elles sont alors capables de rester sans s'alimenter jusqu'à l'apparition des premières feuilles. C'est à cette période que le traitement biologique à base de *Bacillus thuringiensis* doit être effectué.

Étape 5 : Les chenilles vivent en colonie et s'alimentent la nuit sur le feuillage. Pendant la journée, elles se rassemblent sur les feuilles et les rameaux, et confectionnent un tissage soyeux très léger dans le-

quel elles s'abritent et qu'elles abandonnent à chaque mue. (1)

Étape 6 : En été, les chenilles tissent un nid plus résistant plaqué sur le tronc ou sur les grosses branches charpentières. Ce nid va abriter les cocons. Les chenilles effectuent leur nymphose, et se transforment en chrysalides. Les adultes apparaissent 30 à 40 jours plus tard. (2).

La suppression des nids s'effectue dès la mi-mai et permet d'éviter la transformation des chenilles en papillon. ●

Étape 4 : Au cours de leur croissance, les chenilles changent de couleur et se couvrent de plus en plus de poils (jusqu'à 1 million).

Étape 5 : En automne, les chenilles construisent un abri en soie, sur la branche d'un pin. Elles passent l'hiver dans cet abri, et ne sortent que la nuit pour entretenir leur nid et se nourrir. (2).

Étape 6 : Au début de l'hiver, l'installation d'un éco-piège permet de capturer et de stopper les chenilles qui quittent le pin et se dirigent vers le sol. C'est la procession de nymphose : toutes les chenilles se déplacent en longue file. Au bout de plusieurs jours, elles s'enfouissent dans le sol.

Étape 7 : Deux semaines plus tard, toujours dans le sol, les processionnaires tissent des cocons individuels et se transforment en chrysalides. Elles restent dans cet état pendant plusieurs mois.

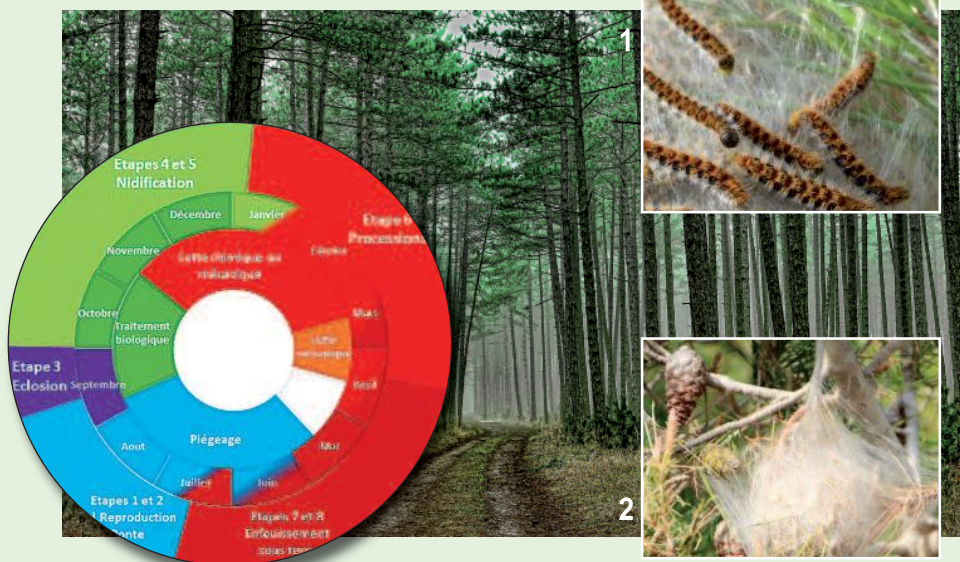
Étape 8 : Au bout de quelques mois, chaque chrysalide se métamorphose en papillon, toujours sous la terre. Et puis, un soir d'été, les papillons sortent de terre... ●

Source : Ministère de l'agriculture - Département de la santé des forêts - Photos : Pixabay. - Marzan.

ATTENTION !

Quelle que soit la méthode envisagée, ne prenez pas de risques inutiles.

Consultez les professionnels agréés qui sauront vous proposer la solution la plus adaptée à votre situation. Pour que ces traitements soient efficaces et afin de limiter la propagation des chenilles, il est impératif que l'action soit collective.



Processionnaires du pin

Le cycle biologique de cet insecte est annuel et se déroule en huit étapes. (voir schéma).

Étape 1 : A partir de juin, les papillons de la processionnaire sortent de terre. Mâles et femelles s'accouplent. L'installation de pièges

à phéromone permet de capturer le papillon mâle et de limiter ainsi la reproduction.

Étape 2 : La femelle s'envole et dépose entre 70 et 300 œufs sur les aiguilles de pin. (1).

Étape 3 : Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte. Elles se nourrissent avec les aiguilles du pin. Le traitement biologique se fait au moment de l'éclosion des œufs.

Frelons asiatiques



Les frelons asiatiques sont classés comme nuisibles.

A partir du mois de juin, il faut procéder à la destruction de leurs nids en faisant appel à des professionnels.

La Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse apporte son aide financière pour cela. ●

Vous trouverez toutes les informations utiles sur la page dédiée aux frelons asiatiques du site internet de la CCHVC.

www.cchvc.fr



Des Normandes à Lévis !

Une nouvelle étape pour la ferme-école de La Boissière : un troupeau de 60 vaches normandes s'est installé début février à la ferme des Godets.

Alors que la conversion en agriculture biologique a débuté en avril 2020 sur l'ensemble des terres agricoles, des prairies ont été implantées et permettent d'accueillir un troupeau de vaches normandes.

L'objectif est de reprendre l'activité historique d'élevage bovins et de redonner vie à la laiterie de la Ferme des Godets (entre la Popinerie et le Pommeret) fermée depuis les années 80.

A partir de 2022, on y produira du lait puis des fromages avec une possibilité de

vente directe pour les riverains. Les premiers animaux sont arrivés début février et sont élevés à l'herbe en plein air, selon la méthode de pâturage tournant dynamique, un choix respectueux de la condition animale et vertueux sur le plan environnemental car il favorise la régénération des sols.

La Ferme-école de La Boissière, sur l'ensemble de ses activités, est résolument engagée dans une agriculture hautement résiliente fondée sur une gestion respectueuse des terres, de l'environnement et source d'emplois. ●

→ LE JOURNAL DE LA NATURE



Anaïs, Cléo, Elisabeth, Emmy, Lilian, Lucie, Marie, Marie-Jihane sont de jeunes Lévisiens de moins de 10 ans réunis par le même engouement pour la nature et leur environnement.

Ensemble, ils réalisent Le Journal De La Nature. Bravo à eux!

Vous pouvez retrouver les numéros dans leur intégralité sur

la page Facebook de Lévis-Saint-Nom. Voici un extrait d'un des derniers numéros. Et une recette surprenante en bonus !

Le compost : un geste pour la planète !



→ Grâce au compost, on pollue moins.

On réutilise les déchets pour éviter de mettre des produits naturels à la poubelle, par exemple les épluchures, les coquilles d'œufs, les fleurs fanées, les mauvaises herbes, les sachets de thé...

Pour faire le compost il faut : un grand bac avec un peu de terre et ensuite les épluchures, les coquilles d'œuf...

La terre souffre à cause des déchets, des emballages que nous ne recyclons pas, donc il faut faire un geste pour

notre planète. Le bac à compost est un outil écologique pour votre extérieur, cela vous évite d'utiliser des engrais chimiques. Vous pouvez aussi le faire en appartement. ●

Partant pour organiser un compost chez vous ?

Le SICTOM peut fournir gratuitement jusqu'à deux bacs à compost par foyer. Plus de renseignements sur le site du SICTOM de Rambouillet (rubrique Les collectes/Les bons gestes).

Gâteau au chocolat et... aux épluchures de courgettes !

Ingrédients : les épluchures de 3 courgettes - 180g de farine de blé - 100g de chocolat noir - 80g de sucre complet - 2 œufs - 50 ml d'huile d'olive - quelques pistils de safran - un sachet de poudre à lever - eau - poivre au moulin.

Recette : battez les œufs dans un saladier, puis ajoutez l'huile et le sucre. Fouettez. Poivrez généreusement, ajoutez le safran. Ajoutez la farine et la poudre à

lever, mélangez avec une cuillère en bois. Coupez les épluchures de courgettes en morceaux. Incorporez le chocolat fondu et les épluchures de courgette à la préparation. Versez dans un moule huilé et fariné. Enfouez dans un four chaud, pendant 30 minutes environ.

Vérifiez la cuisson en piquant le centre du gâteau avec la pointe d'un couteau. Elle doit ressortir encore humide, mais propre.

ASTUCE :

conservez quelques fines et longues épluchures pour décorer le gâteau avant de le mettre au four. ●





HISTOIRES NATURELLES



Daniel Gros

→ La photosynthèse, la chlorophylle et l'énergie du soleil transforment l'eau et le gaz carbonique en oxygène et en sucres indispensables à la vie terrestre.

Cette réaction chimique fondamentale permet aux plantes de profiter directement de cette matière organique créée. Mais également tous les animaux et bien sûr les hommes bénéficient de cette aubaine et sans elle, la Terre ne serait qu'une planète morte...

Mais comme la nature adore les particularités, elle a créé de très rares espèces végétales qui ne possèdent pas ce système chlorophyllien essentiel. Celles-ci vivent donc en parasites sur d'autres plantes comme le gui pour une partie de ses besoins mais l'autre partie est puisée sur des plantes-hôtes comme les pommiers ou peupliers. On appelle cela un hémiparasite car seulement une partie est fournie ainsi.



Certains végétaux vont encore plus loin en ne possédant pas du tout de chlorophylle. Elles vivent alors sous la forme de parasites obligatoires sur d'autres plantes. On les appelle des holoparasites.

Petites histoires... la lathrée clandestine

Et c'est le cas de notre petite fleur de Lévis Saint Nom qui s'appelle "Lathrée Clandestine". Quand on a fait sa connaissance et que l'on devient sa copine, on peut alors l'appeler Clandestine. Ceci accentue son caractère sauvage et correspond parfaitement à la vie cachée et mystérieuse de ce végétal.

Elle vit sur le territoire même de notre commune et plus précisément sur les bords de l'Yvette.



Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, elle mérite véritablement une petite visite. Cela pourra se faire vers le mois d'avril. Pour aller la rencontrer, traversez simplement le petit pont derrière le chalet de tennis et ensuite partez sur votre gauche le long de la rivière. Tout près de l'eau, vous pourrez remarquer des étalements de très jolies fleurs bleues qui s'étalent sous les peupliers, les aulnes ou des noisetiers.

Je pense utile à l'occasion d'une petite promenade, de profiter de cette aubaine. En montrant ça à nos enfants, cela nous donne en plus l'opportunité de raconter une petite histoire de la nature comme j'aime le faire.

Profitez de cette aubaine car après quelques petites semaines, destinées à répondre au besoin de se reproduire, elle retournera à sa vie cachée jusqu'à l'année prochaine. Cette vie souterraine est représentée par un rhizome situé tout près des racines qui peut peser plusieurs kilos. Il est constitué de tiges

souterraines blanches et couvertes d'écailles charnues.

Comme vous pourrez le vérifier, vous ne trouverez absolument pas de parties vertes mais seulement des fleurs. Car pour satisfaire la théorie générale de l'évolution, ces organes n'ont plus d'utilité et ont simplement disparu au cours de leur développement. D'autres voies d'alimentation ont été choisies comme l'apparition de suçoirs. Ceux-ci lui permettent de se nourrir de la sève des racines des arbres qui l'hébergent.

Au chapitre de ses particularités, la clandestine aurait la réputation d'être une plante carnivore... en digérant des insectes. Je vérifierai ce point et je vous tiendrai informés s'il est exact. Mais pourquoi pas poursuivre sa vie de profiteuse en glanant quelques protéines supplémentaires. Ce serait bien dans son état d'esprit à cette intrigante.



De nombreuses autres choses pourraient être racontées sur sa vie intime. On peut penser à la manière dont elle recherche les racines ou ses modes originaux de dispersion et d'installation le long de la rivière mais ce sera fait ultérieurement.

Si je peux vous transmettre un dernier conseil avant de vous quitter, c'est de laisser cette petite Clandestine vivre sa vie près de l'eau car chercher à la transplanter détruira une touffe entière vieille de plusieurs dizaines d'années. ●

Ramassage de printemps le 20 mars...



→ (Suite de page 1) ...nous avons récolté 200 kg de déchets !

Petits, grands et jeunes de Lévis, rendez-vous le samedi 20 mars, à 14h30 au parking de la Mairie.

Attention !

Pour votre sécurité : nous nous répartirons en groupes de 6 personnes (enfants compris), et porterons un masque (pour raisons sanitaires liées à la Covid-19) en présence d'autres personnes que les membres du foyer.

Munissez-vous obligatoirement de gants de jardinage et d'un gilet fluorescent (la mairie ne pourra vous en fournir), ainsi que de chaussures de marche. ●

→ DES NOUVELLES DES ASSOC

Le Club des Jeunes d'Autrefois



→ L'espoir d'organiser en février notre assemblée générale annuelle s'est envolé avec le maintien des contraintes sanitaires au moins pendant un mois.

Dans ce cadre, les membres du bureau et votre président continuent d'assurer une gestion à minima du Club.

Les difficultés rencontrées et le respect des contraintes sanitaires actuelles ne permettent pas pour le moment au Club de vous proposer des activités pour l'année 2021.

Le Club vous tiendra informés dès qu'une reprise des activités sera envisageable.

En attendant de pouvoir nous rencontrer, prenez soin de vous et protégez vous bien.

Trait d'Union



→ L'association Trait d'Union, spécialisée dans le soutien aux personnes âgées, handicapées, dépendantes ou convalescentes, recherche une auxiliaire de vie à temps partiel (évolutif vers un temps complet si tel est le souhait). Véhicule souhaité.

Contact : Mme Delpuech
trait.union@cegetel.net

Domicile Forme



→ L'activité physique continue avec Domicile Forme.

Pendant ces confinements répétitifs et le couvre-feu, l'activité physique est essentielle.

Domicile Forme peut vous accompagner pour rester en forme.

Nous proposons des cours de fitness en ligne pour nos membres.

Tous les mardis et jeudis soir de 21h à 21h45 par vidéoconférence (Zoom).

Pour plus d'infos : Domicile Forme
Sylvie Ijland - 06 40 63 36 45.

UFC Que choisir



→ Rénovation énergétique : élargissement des bénéficiaires de MaPrimeRénov'

Afin de soutenir la rénovation énergétique des logements dans le cadre du Plan de relance annoncé le 3 septembre 2020 par le Gouvernement, le dispositif 'MaPrimeRénov' devient accessible à tous les propriétaires à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il s'agit de favoriser les rénovations globales les plus efficaces et l'éradication des "passoires énergétiques".

Deux décrets et deux arrêtés parus au Journal officiel le 26 janvier 2021 précisent ces nouvelles dispositions.

L'Amicale

→ Actuellement les visites ont été annulées pour respecter les gestes barrières. Mais des visites virtuelles payantes peuvent être organisées sur demande..

N'hésitez pas à contacter un de nos conférenciers qui proposent tout un panel de visites virtuelles, voici son site qui est régulièrement remis à jour www.conferences-jaslet.fr



La nature reprend ses droits et malgré l'absence de crapauds l'an dernier, comme nous l'avions précisé dans le précédent Lévis Infos, les travaux d'entretien du

crapauduc vont démarrer début mars. En fonction de la météo, le ramassage des crapauds se fera mi-mars ou fin mars.

Les responsables de cette activité vont se rapprocher des conseillers du Parc pour comprendre la disparition des amphibiens sur notre territoire et savoir si ce phénomène a été observé dans d'autres communes. Si vous êtes intéressés par cette activité, faites-vous connaître.



Le jardinage à Notre Dame de la Roche reprend avec la remise en état de la serre, semis, entretien des vivaces en pots, bouturage et greffage, finalisation du système de récupération de l'eau afin de proposer une bourse aux plantes pour fin avril début mai. L'équipe réfléchit encore à l'organisation de cet événement dans le respect des mesures barrières et de la législation.



L'activité concernant les oiseaux a trouvé un nouveau responsable. La première tâche prévue est le contrôle du nichoir de chouettes effraie dans le clocher de l'église. Se rapprocher du Parc et de la LPO (Ligue protectrice des oiseaux) permettra de redéfinir les activités de ce groupe.

F2L

→ J'écris ces lignes le 6 février, dans un esprit résolument optimiste. Avec l'équipe du bureau, nous prévoyons (espérons) une fin de printemps "libérée".

J'ai donc le plaisir de vous annoncer les dates de nos prochaines manifestations :
• une exposition d'art le dimanche 30 mai.

IATIONS



- le concert des élèves le samedi 6 juin après-midi.
- les galas de danse les 2 et 4 juillet.

Si nous devons annuler le tout, concert et galas seraient remplacés par des enregistrements vidéo.

En attendant, restons mobilisés à distance, avec le soutien des professeurs, pour nous retrouver physiquement dès que possible.

Et rendez-vous sur notre site : <https://f2lle-vis.wixsite.com/accueil>, rubrique photos/vidéos, pour revoir ou découvrir de bons moments (la vidéo de Noël notamment). Bonne santé et beau printemps à tous !

CCAS



→ Plus de 150 colis gourmands de fin d'année ont été distribués et bien appréciés, nous l'avons constaté par vos retours.

En ce début 2021 difficile, nous ne vous oublions pas !! Hélas, la situation actuelle ne facilite pas les contacts, mais nous y réfléchissons.

Dans tous les cas, si vous rencontrez des soucis administratifs, ou d'information, téléphone, inscription à la vaccination, ou simplement pour discuter, n'hésitez pas. Appelez la mairie qui transmettra.

Nous nous projetons aussi vers la fin d'année, même si rien ne presse... Si comme nous l'espérons, nous pourrions à nouveau nous réunir, que diriez-vous d'un goûter spectacle en décembre dans notre chère Salle polyvalente ? Et pourquoi pas un repas d'automne en octobre !

A suivre, et en attendant portez-vous bien !

TSY Trail des Sources de l'Yvette



→ Après l'énorme succès de sa première édition, un nouveau Trail des Sources de l'Yvette se prépare. Initialement prévu en avril, c'est finalement le dimanche 26 septembre qu'il aura lieu.

Plus de renseignements sur www.tsy-levis78.fr. Marche nordique, randonnée ou trail seront proposés au travers nos vallons et forêts....

(AGENDA) Les dates à retenir...

VOS RENDEZ-VOUS A LÉVIS-SAINT-NOM	
Sous réserve des mesures sanitaires du moment	
Mars	Samedi 20 : Nettoyage de printemps
Avril	Dimanche 11 : Trail des Sources de l'Yvette REPORTÉ
Mai	Dimanche 30 : Exposition d'arts (F2L)
Juin	Samedi 6 : Concert des élèves (F2L) Vendredi 2 - dimanche 4 juillet : Galas de danse (F2L) Dimanches 13 et 20 : Elections départementales et régionales au Centre polyvalent d'Yvette



Copyrights : certaines photos ou illustrations utilisées pour la réalisation de ce magazine ne sauraient être considérées comme contractuelles. Elles sont soumises à des droits d'auteur et à ce titre protégées par les lois en vigueur. Toute utilisation, reproduction ne peut en être faite sans autorisation préalable de la Mairie.

Voyage dans le temps toute une histoire...



Abbaye Notre Dame de la Roche...

Excentrée par rapport à Lévis-Saint-Nom, en haut à gauche de la côte des Sept-Tournants (voir Lévis-infos 27). L'Abbaye Notre Dame de la Roche jouxte la ville du Mesnil-Saint-Denis. La propriété de 7 hectares réunit plusieurs bâtiments, serres et jardin...

Centre Professionnel Horticole jusqu'en 2016, le site est à présent animé par l'Association des Amis de l'Abbaye (www.amisabbayedelaroches.fr).

La légende du berger

→ La légende veut que des bergers aient observé un taureau gratter sur le site de l'abbaye voisine ; en s'approchant ils découvrirent une statue "merveilleusement belle", sculptée dans un matériau extraordinaire.

C'était, disaient-ils, un taureau qui, fouillant le sol de ses pieds et de ses cornes, l'avait découverte et mise à jour près de buissons de houx. C'est à cet endroit qu'une chapelle sera édifiée.

Le mot houx, en latin *ruscus*, donne "roch" en vieux français, d'où le nom Notre Dame de la Roche.

Neuf siècles d'histoire

(Extraits du cartulaire authentique de l'abbaye d'Auguste Moutié de la Société Historique et Archéologique de Rambouillet édité en 1862)

→ En 1196, Guyon, curé de Maincourt, désirant se retirer du monde, obtient de l'abbé de Saint-Denis une terre en un lieu écarté dit « La Rosche ». Avec quelques compagnons, il fonde un ermitage pour les frères du Bois Guyon. Ils sont entretenus par les seigneurs des environs.

En 1209, la croisade des Albigeois ordonnée par Innocent III est commandée par Simon de Montfort ; Gui 1^{er} de Lévis participe à cette croisade durant laquelle il s'enrichit considérablement.

En 1226, les moines se soumettent à la juridiction de l'abbaye de Saint Victor à Paris dont ils adoptent la règle. De simples ermites, ils deviennent des chanoines réguliers de Saint Augustin.

En 1229, sous la régence de Blanche de Castille, le traité de Paris met fin à la croisade.

En 1232, à la fin de sa vie, Gui 1^{er} fait don de 4000 livres parisis, somme consi-

dérable pour l'époque, pour la construction de l'abbaye.

En 1233, l'abbaye est mentionnée pour la première fois.

Dès sa création, la plus grande partie des revenus du monastère revient à un abbé commendataire. C'est un ecclésiastique non soumis à la vie régulière, ou un laïc à condition qu'il ne soit pas marié ; c'est le cas de Louis Habert de Montmort qui a...11 ans.

Vingt ans plus tard, l'abbaye est à l'apogée de sa splendeur.

Rien n'est perçu des rois, elle est en fait privée. Gui III de Lévis, seigneur de Mirepoix l'appelle "Notre Abbaye" dans son testament en 1276.

Une chapelle est le tombeau de famille. Gui II et son aïeul Gui 1^{er} y sont inhumés, ainsi que Roger, le fils de Gui III, et Marguerite, Dame de Montségur.

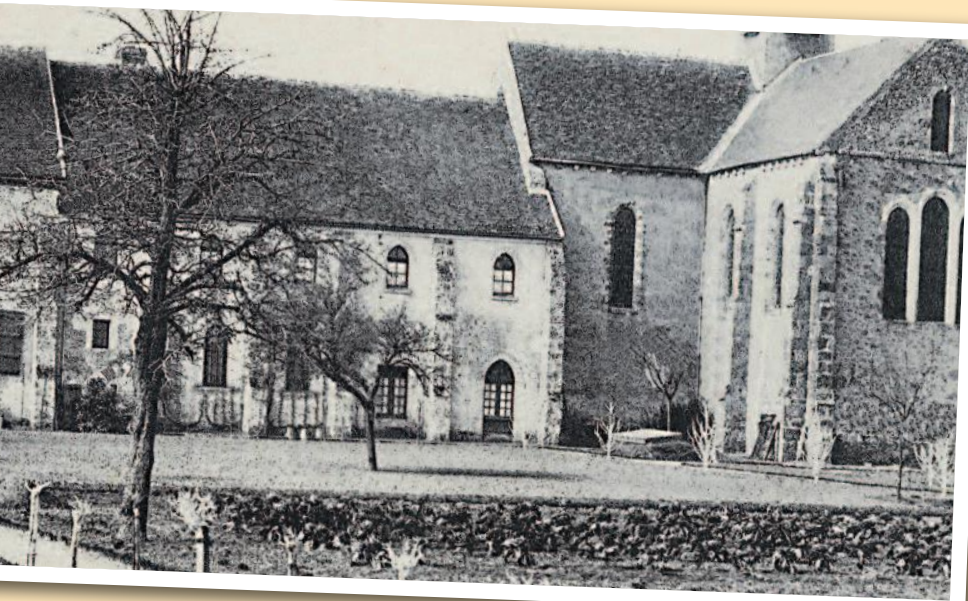
Après le XIV^e siècle, il n'est plus fait mention des Lévis dans les écrits.

Durant ce siècle, la guerre de Cent Ans ravage le pays. La discipline de l'abbaye se relâche, c'est le début de sa décadence. Des couleuvrines retrouvées sur le site laissent supposer l'utilisation des lieux comme base militaire.

Au XV^e siècle, décadence et ruine de Notre Dame de la Roche s'accroissent et prennent un caractère honteux au siècle suivant.

En 1580, la famille Habert de Montmort, dont la terre se situe près des Essarts-le-Roi, acquiert nombre de seigneuries dans les environs ; elles





incluent Lévis-Saint-Nom et une part importante des terres de l'abbaye.

Au cours du XVI^e siècle, Pierre de Bourges entreprend de nombreux travaux : réparation des stalles de la chapelle, peintures des médaillons du Christ, des 12 apôtres et de Saint-Christophe, installation d'une cloche.

En 1623, il n'y a plus de moine, c'est un chapelain nommé par l'abbé commendataire qui dessert la chapelle.

En 1695, Michel Hubert Chanut est le premier abbé qui n'appartient pas à la famille Habert de Montmort ; sans succès, il tente de redonner une certaine prospérité à l'abbaye.

En 1758, la desserte de la chapelle est confiée à la cure du Mesnil Saint-Denis. Ses curés se disputent avec ceux de Lévis la statue de Notre Dame de La Roche car l'abbaye est devenue un lieu de pèlerinage à la Vierge et aux reliques de Saint Blaise.

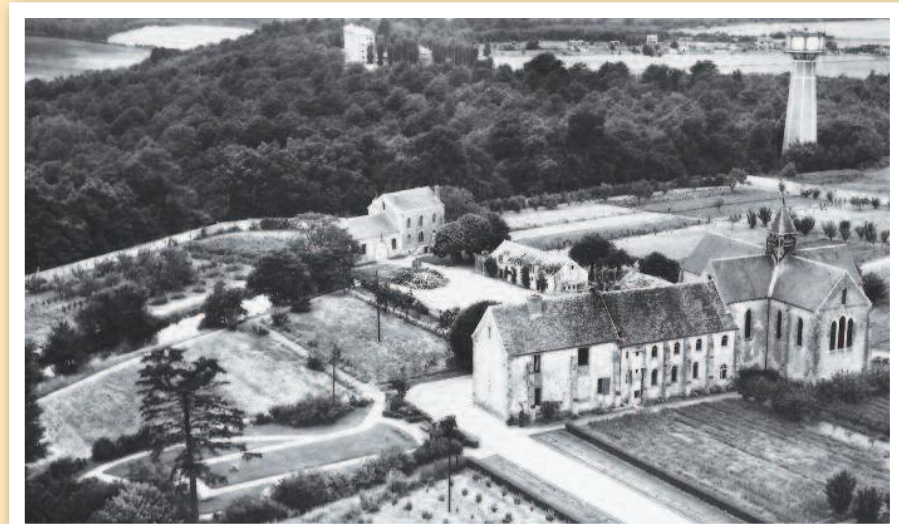
En 1787, le domaine de 64 hectares est confié pour peu de temps à l'abbaye de Saint-Cyr. La fin de l'Ancien Régime est toute proche.

Durant la période révolutionnaire

→ Dès 1789, le monastère est supprimé, ses dernières possessions sont vendues comme biens nationaux.

En 1791, il est stipulé par acte que tous les meubles et objets affectés au culte tels que la statue de la Vierge demeureront expressément au profit de l'église paroissiale de Lévis. De

nombreuses protestations de l'acquéreur, du chapelain et des habitants retardent l'exécution de cette convention. C'est le dernier chapelain de l'abbaye, Maître Joseph Carré, une forte personnalité, qui proteste le plus. Ce n'est qu'après sa mort et son inhumation au cimetière de Lévis que le transfert de la statue est envisageable.



En 1793, nous dit une légende, des pillards envahissent la chapelle et se livrent à des dégradations quand la statue de Gui III tombe près de l'un d'eux qui en... "meurt de peur" !

Après la Révolution, l'évêque de Versailles ordonne au Préfet de Seine-et-Oise le transfert des biens.

En 1809 (mai), une foule nombreuse accompagne la statue de Notre Dame de la Roche en l'Eglise de Lévis.

En 1834, l'évêque de Versailles demande au curé de Lévis d'abandonner ses prétentions sur le reste du mobilier de l'abbaye. Les stalles y demeurent, mettant fin aux querelles. La chance pour l'abbaye est d'être achetée par un riche fermier qui conserve alors tout le mobilier, y compris stalles et statues, contrairement à l'abbaye des Vaux de Cernay, pillée par des spéculateurs réunis sous le nom de la "Bande Noire".

Au XIX^e siècle, les Lévis-Mirepoix rachètent ce qui restait alors de l'abbaye fondée par leurs ancêtres afin d'en assurer la conservation, et d'y rétablir le caveau familial.

En 1869, ils la mettent à la disposition du fondateur de l'Orphelinat d'Elancourt, l'Abbé Bon. Un bail de 99 ans est signé, pour un franc symbolique. Trois religieuses y créent alors une école de jardiniers pour 30 orphelins. Cette œuvre survit tant bien que mal, jusqu'à la reconnaissance officielle de cette école en 1956, grâce aux dons de bienf

aiteurs, et la persévérance de Madame Marie-Thérèse Maunoury.

En 1965, l'école est détachée de l'orphelinat d'Elancourt pour devenir l'Association de Notre Dame de la Roche. ●

Remerciements : extraits du livre "Au fil de l'Yvette" encore disponible auprès de l'AMICALE (Association pour la Mise en valeur du Cadre naturel et culturel de Lévis-Saint-Nom. Merci à eux.

(MAIRIE)



RAPPEL HORAIRES MAIRIE

La Mairie vous accueille :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h

Jeudi : 8h30-12h et 14h-20h (si couvre-feu : 18h-20h uniquement par téléphone ou mail).

(INTERNET)



Tout ce que vous voulez savoir en un clic ! www.levis-saint-nom.fr

(ÉTAT-CIVIL)

Naissance

Emy NGUYEN-COTTENCIN,
le 23 décembre 2020

→ AU JARDIN...

→ C'est une période très active pour le jardinier mais aussi pour tous les hôtes désirables ou non du jardin, elle est donc aussi propice à l'observation.

Avril

On sème ! Le faux semis est une technique pour limiter la germination des mauvaises herbes au milieu de vos semis. On désherbe et on ameublait la terre comme pour un vrai semis, quelques jours plus tard les graines restées en surface vont germer, il suffit de les retirer lorsque qu'elles font 2, 3 cm pour semer ensuite les fleurs ou légumes désirés.

Mai

On plante mais pas avant la 2^e quinzaine de mai pour les frileuses comme les tomates ! Les plants développés au chaud (en serre ou sur vos radiateurs) ont besoin d'être abrités les premiers jours au jardin pour s'acclimater à la différence de température.



Avril

Mise en place des 3 sœurs ou Milpa. Cette association du maïs (tuteur) - des haricots grimpants (enrichissent le sol en azote) et de courges (apportent de l'ombre, limitent les mauvaises herbes et réduisent l'arrosage) - est originaire d'Amérique. Chaque plante tire profit de l'autre. On

commence par planter le maïs par poquet de trois graines pour garder une seule plantule sur des petites buttes espacées de 50 cm en tous sens. Lorsque le plan atteint 15 cm, on sème 3 grains de haricots autour.

Puis 10 jours après, on sème les courges au pied des buttes. On sème les vivaces pour le printemps prochain, on bouture les rosiers et les hortensias, on se régale avec les fraises, les fleurs, on paille le potager avant que la terre ne se dessèche et l'on observe les oiseaux et leurs nichés.

Un peu de recyclage !

Si vous utilisez des masques en papier, avant de les jeter récupérez les attaches (que vous pourrez laver dans un filet). Elles vous serviront pour attacher tomates et autres plantes cet été.

Lévis-Saint-Nom

Lévis-infos
MARS 2021 - N°28

Journal municipal édité par la Mairie de Lévis-Saint-Nom
Directrice de la publication : Anne Grignon
Rédaction : Delphine Hilbert, Martial Goussard, Jérémie Hervé, Valérie Orain, Norbert Guadagnin, Stéphanie Catalan, Stéphanie Jost, Daniel Gros, Laure Bongert.
Conception réalisation : A.com. Anssens - Crédit photos : Mairie Lévis-St-Nom - F. Anssens - Domaine de La Boissière - PNR - Pixabay - Axxess - Marzan - DR.

MAIRIE LÉVIS-SAINT-NOM
Place Yvon Esnault
Tél. 01 34 61 82 05
Fax : 01 34 61 49 94
levis.mairie@orange-business.fr
www.levis-saint-nom.fr
Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h
Je : 8h30-12h - 14h-20h.

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse



Le PNR annonce...

Du 20 au 30 mars se tiendra la 16^e Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides (SPAP).2021.

Pendant les 10 premiers jours du printemps, qui symbolisent le retour des épandages dans les champs, des centaines d'événements ont lieu partout en France et dans plusieurs autres pays : ciné-débats, conférences, expositions, visites de fermes, balades, ateliers, marchés...

Des événements variés mais avec le même objectif : montrer que les pesticides ne sont pas une fatalité et qu'il est possible de s'en passer.

Le thème de l'édition 2021 est la Souveraineté Alimentaire..